

PIECES A FOURNIR SUBVENTION RAVALEMENT FACADES AVANT LE COMMENCEMENT DES TRAVAUX

1/ DEMANDE DE SUBVENTION PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION

Documents obligatoires :

- > 1 courrier de demande de subvention adressé à PMA <u>avant le début des</u> travaux
- > Photo de la maison avant les travaux prise depuis la route
- > Devis (avec preuve de garantie décennale)
- > Taxe foncière
- > RIB

Remarque : Le passage auprès du coloriste conseil de l'agglomération est obligatoire

2/ <u>DEMANDE DE PAIEMENT DE LA SUBVENTION PAYS DE MONTBELIARD</u> AGGLOMERATION

- > Facture acquittée des travaux
- Photo de la maison après travaux prise depuis la route (couleur respectant la préconisation de la coloriste)

3/ MONTANT DE LA SUBVENTION

La subvention sera de 10 % du montant du devis des travaux TTC plafonné à 20000 € de travaux.

Contact subvention façades PMA:

Isabelle Oudin-Thockler: 03.81.31.89.42

ref: IO_944221